

Motions

M. le Président: A l'ordre. Le député désire-t-il résumer la pétition?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je suis très fier de présenter cette pétition et ces 1,000 symboles par lesquels les pétitionnaires tiennent à nous rappeler que la paix est essentielle à notre survie.

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA
VIEILLESSE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Au nom d'un groupe de personnes âgées, monsieur le Président, je présente une pétition que le député conservateur aurait dû présenter.

Des voix: Règlement!

M. Waddell: Les signataires de cette pétition déclarent qu'ils sont contre la désindexation des pensions que propose le budget, car ce sont eux qui vont en souffrir. Cette pétition, je demande à la présenter.

M. Hnatyshyn: Règlement! Ce n'est pas ce qu'ils ont dit.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme j'étais sur le point de déposer la pétition, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) m'a traité de menteur. Il a en effet hurlé d'un bord à l'autre de la Chambre que ce n'est pas ce que ces gens-là avaient dit.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie! Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) n'a pas traité le député de menteur. Il a en effet crié quelque chose sans avoir obtenu la parole, tout comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a fait aujourd'hui au cours de la période des questions. Dans ces conditions, je pense que je vais donner la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions qui toutes déclarent que le budget du 23 mai va accabler les titulaires de la pension de sécurité de la vieillesse, du fait qu'il va leur faire perdre jusqu'à \$680 en 1999 et encore davantage par la suite.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter moi aussi des pétitions au nom de mes électeurs de la circonscription de Thunder Bay-Nipigon qui déclarent que les coupes décrétées par le gouvernement en ce qui concerne la pension de sécurité de la vieillesse sont contraires à la promesse qu'avait faite le parti progressiste conservateur au cours de la dernière campagne électorale et selon laquelle un gouvernement conservateur continuerait d'indexer la pension de vieillesse tous les trimestres en fonction de la hausse du coût de la vie. Voilà la raison pour laquelle ils demandent instamment à la Chambre d'annuler la décision que le gouvernement a annoncée dans son budget.

M. Waddell: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) désire-t-il présenter une autre pétition? Il ne pourrait le faire que si la Chambre y consentait à l'unanimité.

M. Waddell: Il s'agit effectivement d'une autre pétition.

M. le Président: Le député de Vancouver-Kingsway demande à présenter une autre pétition.

Des voix: Non.

M. le Président: Pour présenter une autre pétition, le député aurait besoin du consentement unanime de la Chambre.

M. Waddell: Monsieur le Président, les conservateurs veulent-ils dire que je ne puis présenter au nom des pétitionnaires une autre pétition dont le libellé est précisément celui auquel le député trouve tant à redire?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Hnatyshyn: Les règles existent pour une bonne raison.

M. Waddell: Quelles règles? J'invoque le Règlement. En toute déférence, monsieur le Président, pourriez-vous me dire quelle règle stipule que je ne puis présenter plus d'une pétition?

M. le Président: Il n'y a aucune règle stipulant que le député ne peut présenter plus d'une pétition. La coutume veut cependant qu'un député demande une fois la parole pour présenter des pétitions, et le député peut à ce moment-là essayer de présenter plus d'une pétition. Je ferai remarquer en toute déférence que telle est la coutume depuis des années que le député siège à la Chambre.

M. Waddell: Non.

M. le Président: Oui. La différence entre les deux est affaire de discussion hors de la Chambre. Notre coutume veut qu'un député demande la parole pour présenter des pétitions. Le député a demandé la parole, a présenté une pétition et s'est rassis. Il avait alors le droit, comme il le saurait s'il vérifiait la coutume, de présenter plus d'une pétition, mais il doit le faire au même moment.

M. Waddell: Ce n'est pas ce que M^{me} le Président Sauvé avait décidé.

M. le Président: Oui, c'est exactement ce que M^{me} le Président Sauvé avait décidé. Je le dis à mi-voix seulement au député qui n'aime pas que ses vis-à-vis lui hurlent des observations.

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

RENVOI AU COMITÉ DU LIVRE BLANC SUR LA REDISTRIBUTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis. Vous allez constater, je crois, que la Chambre accepte que la motion suivante soit présentée maintenant: